



Travaux spéciaux de génie civil: système pousse-tube Liste de contrôle

Les travaux sans tranchée réalisés grâce au système pousse-tube présentent des dangers particuliers. Les maîtrisez-vous?

Les principaux dangers sont:

- glisser, trébucher, tomber
- être happé, coincé, écrasé
- mauvaises conditions d'aération, venue d'eau, ergonomie des postes de travail

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.
Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Préparation et mise en place des équipements de travail

- 1** Veille-t-on à ce qu'il y ait, avant le début des travaux de construction, un **plan de sécurité et de protection de la santé sous forme écrite**?
- oui
 en partie
 non
-
- 2** Les travaux souterrains sont-ils **annoncés à la Suva** au moins 14 jours avant leur exécution?
Voir art. 87 OTConst: Obligation d'annoncer.
- oui
 en partie
 non
-
- 3** Les documents concernant les **conditions géologiques** ainsi que les éventuels risques dus à la présence de **gaz naturel et de sites contaminés** sont-ils disponibles et les mesures de sécurité requises ont-elles été prises?
- oui
 en partie
 non
-
- 4** Avant le début des travaux de construction, la présence de **conduites de service ou de distribution** à proximité de la zone d'avancement a-t-elle été déterminée et les mesures de sécurité requises ont-elles été convenues avec le propriétaire des conduites avant leur mise en œuvre?
Exemples de mesures: déviations, sondages, échafaudages de protection, mises à la terre
- oui
 en partie
 non
-
- 5** Les **équipements de travail** sont-ils adaptés au projet?
Équipements de travail, de transport, de levage, etc.
- oui
 en partie
 non
-
- 6** Pour les **puits de départ et d'arrivée**, les dispositifs techniques ainsi que les passages et voies d'accès en tête de puits sont-ils disponibles et bon état?
Mesures de protection contre les chutes de personnes, objets et machines au bord des fouilles ou des puits, accès sûrs avec des escaliers (échelles autorisées jusqu'à 5 m de profondeur), aération, drainage, etc. (fig. 1)
- oui
 en partie
 non
-
- 7** La **mise en place, l'utilisation** et le **démontage** du système pousse-tube sont-ils confiés à des travailleurs dûment formés et instruits?
Respecter les instructions de montage et d'utilisation ainsi que les consignes de sécurité du fabricant.
- oui
 en partie
 non

Travaux d'avancement

- 8** Les **lieux d'entreposage** des tuyaux d'avancement et des autres **matériaux de construction** ainsi que le **stockage intermédiaire** des matériaux d'excavation sont-ils disposés de sorte que le chargement et le déchargement puissent être effectués en toute sécurité avec un engin de levage lors de la réception et de l'expédition? (Fig. 2)
S'applique en particulier à l'élingage des tuyaux d'avancement.
- oui
 en partie
 non

Difficultés d'accès, forces importantes, conditions géologiques incertaines, mauvaises conditions d'aération, logistique complexe: autant de situations et de dangers pouvant être rencontrés lors du fonçage. Ces travaux nécessitent une planification minutieuse des tâches, une excellente gestion du parc des machines et une formation approfondie du personnel.



1 Les passages et voies d'accès situés au niveau des puits de départ et d'arrivée doivent être praticables en toute sécurité et sans risque de chute.



2 Système de stockage réglementaire des tuyaux d'avancement.



3 La surveillance de la qualité de l'air dans la zone d'avancement joue un rôle essentiel pour la sécurité des travailleurs.

9 Les **élingues** sont-elles appropriées pour lever les charges existantes en toute sécurité et sont-elles contrôlées régulièrement selon les indications du fabricant?

- oui
 en partie
 non

10 Les travailleurs sont-ils formés et instruits à l'**élingage de charges avec une grue**?

Une instruction est suffisante pour l'élingage de charges avec un engin de chantier.

- oui
 en partie
 non

11 Les zones de travail et les voies de circulation sont-elles suffisamment **éclairées**?

Alimentation électrique redondante

- oui
 en partie
 non

12 Des mesures appropriées ont-elles été prises pour garantir la **qualité de l'air dans la zone d'avancement**? (Fig. 3)

Aération artificielle, mesures de contrôle, évaluation par des spécialistes des risques dus à la présence de gaz naturel, etc.

- oui
 en partie
 non

13 A-t-on pris des mesures de protection contre la **poussière** et les **produits chimiques**?

Aération, aspiration à la source ou aspersion, équipements de protection individuelle (EPI)

- oui
 en partie
 non

14 L'**extraction des matériaux** s'effectue-t-elle sans risque de venue d'eau ou de mouvement incontrôlé des déblais dangereux pour les travailleurs?

Coordination déblais-avancement, sondages, forages d'évacuation, etc.

- oui
 en partie
 non

15 La sécurité des **personnes entrant et sortant** de la zone d'avancement est-elle garantie?

Moyens de transport sûrs pour le personnel et le matériel, absence d'obstacle dans le gabarit, personnel formé, etc.

- oui
 en partie
 non

16 Le **transport des matériaux** du front d'attaque à la zone de déchargement s'effectue-t-il en toute sécurité?

Mesures de sécurité pour le transport vertical et le transport longitudinal, privilégier les moyens de transport électriques (fig. 4)

- oui
 en partie
 non

17 Le **drainage** des zones d'avancement en pente descendante qui sont accessibles aux travailleurs est-il effectué de façon à conserver assez de réserves en cas d'urgence (p. ex. venue d'eau)?

Alimentation électrique redondante des pompes

- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement

18 Le chantier dispose-t-il d'une **organisation en cas d'urgence**? (Fig. 6)

Accès des équipes de sauvetage, matériel de premiers secours, civière adaptée pour les petites sections, point de rassemblement, fiche de sauvetage et d'urgence, etc.

- oui
 en partie
 non

19 La **communication dans le tunnel ainsi que l'alerte et l'évacuation** des travailleurs dans la zone d'avancement et aux autres postes de travail sont-elles garanties en cas d'urgence? (Fig. 6)

Éclairage de secours, alimentation électrique redondante pour les équipements de communication

- oui
 en partie
 non



4 L'utilisation d'engins et de dispositifs adéquats pour le transport des matériaux (ici: transport vertical) est primordiale.



5 Les travaux d'avancement comprennent toujours des situations particulièrement contraignantes au niveau physique et nécessitant une extrême prudence, p. ex. lors des travaux d'entretien dans la zone d'avancement ou sur les équipements de travail.



6 Des accès sûrs aux zones de travail constituent également une condition importante pour garantir la rapidité des secours en cas d'urgence.

-
- 20** Les travailleurs participent-ils régulièrement à des **exercices d'évacuation**? (Fig. 6)
- oui
 en partie
 non
-
- 21** Les **nouveaux travailleurs** sont-ils instruits sur les règles et les mesures de sécurité spécifiques aux travaux de chantier spéciaux?
- oui
 en partie
 non
-
- 22** Les **équipements de protection individuelle (EPI)** sont-ils conformes aux exigences actuelles et leur utilisation est-elle contrôlée?
- Casque, vêtements de signalisation à haute visibilité, gants et lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, protection respiratoire, chaussures de sécurité, éventuellement autosauveteur, etc.
- oui
 en partie
 non
-
- 23** Les dispositifs de protection nécessaires lors des **travaux de soudage** sont-ils systématiquement utilisés?
- Aspiration des fumées, masques de soudage, écrans de protection, vêtements de travail, etc.
- oui
 en partie
 non
-
- 24** Les **équipements de travail**, tels que le petit matériel d'entretien et les appareils de mesure, les échelles, les rouleaux de câble ainsi que les installations sont-ils régulièrement vérifiés et correctement entretenus?
- oui
 en partie
 non
-
- 25** L'**ergonomie** est-elle prise en compte lors de la planification des processus de travail?
- En particulier lors de travaux dans de petites sections, lors du transport de charges à la main et en cas de mécanisation des processus de travail.
- oui
 en partie
 non
-

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Travaux spéciaux de génie civil: système pousse-tube

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67162.f